zer, où les *éléments* sont figurés à la façon de Breughel, et quatre pastels de Rosalba Carriera, où ils sont symbolisés par quatre demi-figures de jeunes filles, l'une tenant un oiseau, l'autre des poissons, la troisième des fruits, la quatrième un flambeau. Un tableau de Lancret, représentant les *Quatre éléments*, a figuré à la vente Beringhen (1770) et à la vente Mariette (1775). Parmi les gravures retraçant le même sujet, nous mentionnerons : une suite de quatre pièces rondes, par Kellerthaler (1589); quatre pièces, par L. Leroux (vers 1650); deux pièces par Ferd. Beurez; quatre pièces in-fº, par Cl.-A. Duflos, d'après Fr. Boucher; quatre pièces (arabesques), par J.-C. Huguier, d'après Watteau; quatre pièces, par Gaspard Duchange et Desplaces, d'après Ant. Coypel; quatre pièces, par Jehner, d'après Breughel; quatre pièces, par Richard Houston; quatre pièces, par J. Couvay, d'après Grég. Huret; quatre pièces, par P. de Jode le jeune, d'après Martin de Vos; quatre pièces, par Edme Jeaurat, d'après Nicolas Vleughels (1716); quatre pièces, par Nic. Bonnart; quatre pièces, par J. Gole; quatre pièces, par Olivier Dofin (vers 1650); quatre pièces, par J. Falck; quatre pièces, par J. Daullé, d'après Boucher, etc.

Au Louvre, la coupole de la salle Ronde offre la représentation des *éléments* en quatre compartiments, dont l'un, peint par Blondel, nous montre *Eole déchaînant les vents contre la flotte troyenne;* les trois autres, peints par Couder, représentent le *Combat d'Hercule et d'Antée* (la Terre), *Achille près d'être englouti par le Xanthe et le Simoïs* (l'Eau), *Vénus recevant de Vulcain les armes qu'il a forgées pour Enée* (le Feu).

Éléments de la morale universelle, ouvrage du baron d'Holbach, publié, après sa mort, par Naigeon (1790, in-18). Depuis longtemps les philosophes de la dernière partie du XVIIIe siècle se plaignaient de l'abus des mots et le trouvaient si fréquent, si multiplié, qu'un écrivain de cette époque disait qu'il ferait le sujet d'un livre entier. Ce même critique ajoutait : « Par exemple, en fait de morale, tous les mots sont connus et familiers à tout le monde; et cependant il n'en est presque pas un dont on n'abuse à tout moment. Aussi désirons-nous depuis longtemps un catéchisme de morale qui, en fixant à chaque mot son sens précis et clair, y attache une idée nettement définie et suffisamment développée. » L'Académie française elle-même avait proposé inutilement, pendant plusieurs années, un prix pour un ouvrage de cette nature. Ce furent ces plaintes et cet appel aux intelligences élevées de la secte philosophique qui décidèrent sans doute le baron d'Holbach à entreprendre le livre auquel il donna le simple titre d'*Eléments de la morale universelle.* Il portait pour épigraphe ce beau vers de Virgile :

Nunquam aliud natura, aliud sapientia dicit.

Ce petit livre, trouvé après sa mort dans les papiers du célèbre philosophe, fut confié à Naigeon, qui le refondit et le publia quelques mois plus tard.

L'auteur y réunit, dans le moins d'espace possible, et avec un ordre, une clarté et une précision singulières, les idées élémentaires de la morale universelle, c'est-à-dire de celle qui convient à tous les peuples, en mettant de côté les opinions religieuses qui les distinguent. Le résultat qu'il s'est proposé d'en tirer, c'est que « la morale est fondée sur la nature, sur les besoins et sur les intérêts des hommes; que sans elle ils ne peuvent être heureux dans quelque position qu'ils se trouvent; en un mot, que l'intérêt de tout homme est d'être vertueux. » Il y définit, avec une simplicité qui met ce livre à la portée de tout le monde, la nature de l'homme, ses facultés, ses intérêts, ses affections, ses rapports, ses devoirs, ses vertus, ses vices et toutes ses qualités morales. Il serait difficile de donner une analyse détaillée d'un ouvrage tel que celui-ci, où tout n'est que substance. Mais nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt pour le lecteur d'en lire quelques extraits.

Qu'est-ce que la raison? La raison est l'usage, que l'homme apprend à faire pour son bonheur, des vérités qu'il a recueillies; la raison est l'expérience appliquée à la conduite d'un être sensible et intelligent qui cherche le bonheur.

Qu'est-ce que la morale? C'est la connaissance des devoirs que la raison impose à un être sensible, intelligent, qui cherche son bonheur, et qui vit en société avec des êtres semblables à lui, ou animés des mêmes désirs.

Qu'est-ce que la société? C'est l'assemblage de plusieurs hommes réunis pour travailler, par de communs efforts, à leur bonheur mutuel.

Quels sont les devoirs de l'homme en société? C'est de prendre tous les moyens convenables pour obtenir la fin que la société se propose.

Qu'est-ce que la liberté? C'est le droit que chaque homme en société a de faire, pour son propre bonheur, tout ce qui ne nuit point à celui de ses associés.

Qu'est-ce que le souverain de la société? C'est un des membres de la société à qui elle a donné le droit d'exprimer ses volontés, d'agir pour elle, de régler les actions de tous ses membres pour le bien général.

Les droits du souverain sont-ils limités? Oui, sans doute; ils sont limités par la raison qu'il ne peut approuver que ce qui est avantageux à la société. Le souverain est un usurpateur lorsqu'il exerce sur elle un droit qu'elle désapprouve; il est un tyran lorsqu'il exerce un pouvoir qui lui nuit.

Est-ce qu'une société est soumise à des devoirs à l'égard d'une autre société? Oui, sans doute; les sociétés ou les nations sont soumises à des devoirs, et ces devoirs sont les mêmes que ceux qui subsistent entre un homme et son semblable : les nations se doivent réciproquement l'humanité, la justice; leur morale, comme celle de tout homme, est fondée sur les besoins réciproques; c'est le besoin et l'intérêt qui les unissent plus ou moins intimement, qui rendent leurs devoirs plus ou moins indispensables, et qui sont les mesures constantes de leurs sentiments mutuels. Leurs alliances et leurs confédérations sont maintenues par les mêmes moyens que les associations particulières des hommes; elles demandent de la bonne foi, de l'équité, de la sincérité. Leurs guerres sont justes et légitimes lorsqu'elles ont pour objet la défense de leurs droits; elles doivent cesser avec le danger et faire place à l'humanité. La paix entre elles leur est avantageuse, de même que le repos aux membres d'une même société : les traités ou conventions qu'elles font entre elles doivent être fidèlement observés. La conquête ne leur donne des droits véritables que lorsqu'elle procure le bien-être à la société conquise. Enfin l'intérêt des nations, comme celui des individus de l'espèce humaine, exige qu'elles soient justes, bienfaisantes; qu'elles vivent dans la concorde, qu'elles montrent des vertus nécessaires, en tout temps, au bonheur du genre humain.

Les *Eléments de la morale universelle* obtinrent le succès qu'ils méritaient. Les éloges furent unanimes. « C'est un précieux livre, dit Marmontel, que celui où, dans une heure de lecture, on trouve toutes les idées de morale les plus intéressantes pour le bonheur de l'homme, démêlées, rangées, nettement exposées. Mais l'intérêt en est bien plus vif pour ceux qui, ayant joui quarante ans de la société intime de l'auteur, l'ont vu mettre en pratique cette philosophie sincère et douce, et qui retrouvent dans ses principes l'abrégé de son caractère, le souvenir de ses vertus, le tableau de sa vie entière. » Grimm, cependant, se plaignit que le langage si simple, si clair, si pur du baron d'Holbach ne s'adressât jamais qu'à l'entendement, et n'allât jamais au cœur ni à l'imagination. Le même critique a remarqué que dans ce petit livre l'auteur ne parle de Dieu et des péchés ni en bien, ni en mal, réserve qu'il n'avait jamais eue dans ses autres ouvrages.

Éléments de la langue algérienne, par M. Pihan; Paris, 1851, 1 vol. in-8º. En composant cette grammaire, M. Pihan, connu déjà par la publication d'un *Glossaire des mots français tirés de l'arabe, du persan et du turc,* s'est proposé de faciliter l'étude du dialecte arabe usité dans l'Algérie. Dans les ouvrages élémentaires qui avaient été publiés auparavant sur l'idiome algérien, on avait classé les parties du discours d'après l'ordre établi pour le français. Ce système, contraire à celui des Arabes, a paru à M. Pihan ne pouvoir donner qu'une idée imparfaite du mécanisme des mots. Il a préféré suivre la méthode des grammairiens orientaux, afin d'initier plus vite le lecteur à la connaissance de la syntaxe sans surcharger sa mémoire de règles trop compliquées. Une particularité digne d'être signalée dans cet ouvrage, c'est que l'Imprimerie nationale y a fait usage, pour la première fois, de caractères maghrébins, c'est-à-dire de types semblables à l'écriture des peuples barbaresques, qui diffère sensiblement de celle des Arabes de l'Egypte et de la Syrie.

Éléments d'histoire ancienne et moderne, par l'abbé Millot. V. HISTOIRE.

Éléments de la philosophie de l'esprit humain, par Dugald Stewart. V. PHILOSOPHIE.

Éléments de la philosophie de Newton, par Voltaire. V. PHILOSOPHIE.

Éléments de littérature, par Marmontel. V. LITTÉRATURE.

Éléments de critique, par Home. V. CRITIQUE.

Éléments d'idéologie, ouvrage célèbre de Destutt de Tracy. V. IDÉOLOGIE.

Éléments (LES), opéra-ballet en quatre actes avec un prologue, paroles de Roy, musique de Lalande et Destouches, représenté à l'Opéra le 29 mai 1725. Le roi dansa dans ce ballet, lorsqu'on le donna au palais des Tuileries, le 22 décembre 1721. L'acte du Feu a été souvent joué séparément avec succès. Le Destin, Vénus, une Grâce ouvrent le prologue. Voici l'indication des personnages : première entrée (l'Air) : Ixion, Junon, Jupiter, Mercure, Zéphyrs; seconde entrée (l'Eau) : Leucosie, Doris, Arion, Neptune, un matelot; troisième entrée (le Feu) : Emilie, Vestale, Valère, l'Amour, un chevalier romain; quatrième entrée (la Terre) : Pomone, Vertumne, Pan, une bergère, chasseresses. Ce ballet, dont la musique offrait des passages très-agréables, a eu un grand succès. Il a été repris en 1727, en 1734, et joué pendant l'année 1742 presque sans interruption. Au ballet des *Eléments* se rattachent les noms les plus connus de l'ancien Opéra : ceux de Thévenard, Chassé, Tribou, Murayre, Dubourg, Jélyotte, Martin, Dun, Person; ceux des chanteuses Lambert, Antier, Eremans, Souris, Dun, Lemaure, Fel; et des danseuses Petitpa, Mariette, Camargo.

On fit plusieurs couplets contre l'opéra des *Eléments*, à l'Opéra-Comique. Dans un prologue intitulé l'*Enchanteur Mirliton*, on chanta les deux couplets suivants :

Tout Paris croit que l'Opéra
De santé crèvera,
En dépit des dérangements
De tous les éléments.

Comme il y avait dans le ballet une danse de vestales, on ajouta :

Oui, je sais qu'il veut que tout danse,
Quand ce serait hors de cadence;
C'est le grand tic de l'Opéra,
Ce sont ses grâces capitales;
On voit sur ce théâtre-là,
Se trémousser jusqu'aux vestales.

On fit encore celui-ci, qui n'est pas le plus mauvais :

De quoi va-t-on s'aviser, ma féale,
De vous placer incongrûment?
A l'Opéra placer une vestale,
Ce n'est pas là son élément.

Éléments (LES QUATRE), tableau de l'Albane, au musée de Turin. Le célèbre artiste bolonais a représenté les *éléments* par des allégories empruntées à la mythologie antique. Le Feu est désigné par les *Forges de Vulcain*, où se fabriquent les foudres de Jupiter et où Vénus distribue aux Amours des flambeaux, à la flamme desquels ils présentent les flèches qui serviront à frapper Jupiter lui-même. L'Air est symbolisé par Junon, assise sur son char traîné par des paons et conduit par Cupidon; la pluie, le tonnerre, l'arc-en-ciel, et divers météores entourent la déesse. Des oiseaux qui chantent et des Amours qui battent du tambour expriment les vibrations sonores de l'air; les tempêtes dont cet élément est si souvent agité sont indiquées par Eole, qui déchaîne les vents. La Terre est personnifiée par Cybèle, tenant un sceptre et assise sur son char, auquel des lions sont attelés; aux côtés de cette déesse se tiennent Flore, Cérès et Bacchus, qui président aux trois saisons pendant lesquelles la terre produit les fleurs, les moissons et les fruits; des Amours accompagnent ces divinités. L'Eau nous apparaît sous la figure de Galatée parcourant les mers sur une conque attelée de dauphins; derrière elle, des Amours tiennent une voile de pourpre, gonflée par le vent; des tritons et des néréides la précèdent; les fleuves et les torrents viennent mêler leurs eaux à celles de l'Océan; sur le rivage, les compagnes de Galatée pêchent, avec l'aide des Amours, du corail, des perles et autres produits de la mer.

Ces quatre compositions sont peintes sur des toiles circulaires de 1m,80 de diamètre. L'exécution en est légère, délicate, harmonieuse. Elles faisaient partie, en 1695, du cabinet du roi de Sardaigne.

ÉLÉMENTAIRE adj. (é-lé-men-tè-re — rad. *élément*). Qui est un élément : *Une substance* ÉLÉMENTAIRE. *De la matière* ÉLÉMENTAIRE. *Les molécules* ÉLÉMENTAIRES. *Nous sommes dans l'ignorance la plus absolue de la figure des molécules* ÉLÉMENTAIRES *des corps.* (Cuv.)

— Peu compliqué dans sa forme ou dans sa substance : *L'organe le plus compliqué est un agrégat, un composé de cellules de plus en plus* ÉLÉMENTAIRES. (Raspail.)

— Par anal. Très-simple de forme : *Une tente est l'habitation la plus* ÉLÉMENTAIRE. *On rencontre à chaque pas des femmes qui n'ont sur elles que cet habillement* ÉLÉMENTAIRE. (E. About.)

— Fig. Très-simple dans sa composition ou dans son fonctionnement : *Le despotisme est le plus* ÉLÉMENTAIRE *des gouvernements.* (Vacherot.) ‖ Très-facile à saisir, à cause de sa simplicité : *Ceci est clair et tout à fait* ÉLÉMENTAIRE. *Il faut répéter sans cesse les vérités les plus* ÉLÉMENTAIRES, *parce que ce sont celles-là qui ont le plus de peine à faire leur chemin.* (L. Jourdan.) ‖ Simple et fondamental : *La sévère distinction des pouvoirs est un principe* ÉLÉMENTAIRE *de la science politique.* (Vacherot.) *Il est une règle* ÉLÉMENTAIRE *: c'est celle qui considère toujours comme une faute de jouer le jeu de ses adversaires.* (E. de Gir.)

— Qui concerne les premiers principes, les éléments : *Traité* ÉLÉMENTAIRE. *Livres* ÉLÉMENTAIRES. *Mathématiques* ÉLÉMENTAIRES. *Enseignement* ÉLÉMENTAIRE. ‖ Où l'on enseigne les éléments : *Classes* ÉLÉMENTAIRES. ‖ Qui a écrit sur les éléments : *Euclide n'est qu'un auteur* ÉLÉMENTAIRE.

— Hist. nat. *Parties élémentaires,* Tissus essentiels qui se rencontrent dans la généralité des êtres organisés : *Les* PARTIES ÉLÉMENTAIRES *des plantes et des animaux.*

— Chim. *Molécules élémentaires*, Molécules qui composent, par leur agrégation, d'autres molécules appelées INTÉGRANTES. ‖ *Affinité élémentaire*, Affinité exercée par un des éléments d'un composé, exclusivement aux autres.

— Anc. phys. *Feu élémentaire*, Feu primitif qui aurait été la source de tout le feu qui existe aujourd'hui dans l'univers.

— Anat. *Tissus élémentaires*, Tissus simples auxquels on peut ramener tous les tissus qui constituent le corps d'un animal : *Les tissus* ÉLÉMENTAIRES *sont le tissu cellulaire, le tissu musculaire et le tissu nerveux.*

— Mythol. *Esprits élémentaires*, Esprits d'une nature très-subtile qui président aux éléments, suivant les cabalistes : *Les esprits* ÉLÉMENTAIRES *de l'air.*

— Antonymes. Secondaire et supérieur (en parlant de l'instruction publique); transcendant, transcendantal.

ÉLÉMENTÉ, ÉE adj. (é-le-man-té — rad. *élément*). Composé d'éléments : *Saint Bonaventure enseigne que les corps* ÉLÉMENTÉS *sont des corps dans lesquels entrent les quatre* ÉLÉMENTS. (Daunou.) ‖ Inus.

ÉLÉMENTOLOGIE s. f. (é-lé-man-to-lo-ji — du français *élément*, et du gr. *logos*, discours). Branche de l'anatomie qui s'occupe des éléments anatomiques.

— Encycl. On fait quelquefois rentrer l'étude des éléments anatomiques dans l'histologie, mais c'est à tort, attendu que l'histologie est, à proprement parler, la science des tissus. L'*élémentologie* forme un ensemble de notions parfaitement nettes et distinctes. Un élément anatomique est une partie organique microscopique, solide et formée par la juxtaposition de principes immédiats des trois classes. On a dit, avec raison, que le corps entier n'est pas autre chose qu'une fédération d'éléments anatomiques. C'est dans les éléments anatomiques que réside, en dernière analyse, toute l'activité par où les organes et les appareils manifestent leur puissance. Les organes, en effet, se décomposent en tissus, et les tissus en éléments anatomiques. Or, les organes n'ont pas d'autres propriétés que celles que possèdent individuellement les éléments anatomiques. Dans chaque tissu il y a un élément anatomique fondamental dont les propriétés prédominent, et un ou plusieurs éléments accessoires; ainsi, dans le muscle, la fibre musculaire; dans les nerfs, les tubes nerveux.

La vie est localisée dans les éléments anatomiques. L'analyse des éléments anatomiques est incompatible avec la conception de la vie. Quand on les décompose, ils se résolvent en principes immédiats inorganisés, qui sont un retour à la matière brute. L'organisation est un des caractères de la vie, et l'élément anatomique est l'expression ultime et primordiale à la fois de l'état d'organisation.

Nous verrons plus loin que, sous le rapport de la forme, il y a trois classes d'éléments anatomiques : les fibres, les tubes et les cellules. Sous le rapport des propriétés physiologiques, il faut ramener aux cinq propriétés suivantes, fondamentales, irréductibles et simples, tout l'ensemble des phénomènes physiologiques : *génèse*, *développement*, *nutrition*, *contractilité* et *innervation.* Les trois premières de ces propriétés sont appelées végétatives ou organiques, parce qu'elles sont communes aux végétaux et aux animaux. Ce sont les plus générales de toutes. Les deux dernières sont appelées animales, parce que les animaux seuls en sont doués. Et encore ne sont-elles chez les animaux que le privilége d'un petit nombre d'éléments. L'*irritabilité*, dont on rencontre quelquefois le nom dans les livres, n'est pas une propriété de la matière organisée, comme on l'a cru longtemps : c'est la plus ou moins grande aptitude des autres propriétés à se manifester, selon que les milieux y sont plus ou moins favorables.

La composition immédiate des éléments anatomiques est encore peu connue, vu les difficultés qui se présentent lorsqu'on veut séparer les uns des autres les divers éléments anatomiques. On ne connaît que la composition immédiate des tissus, et les résultats d'une pareille connaissance ne peuvent servir à rien, puisqu'elle est nécessairement irrationnelle. Les tissus ne sont pas formés de principes immédiats, ils sont formés d'éléments anatomiques. En indiquant la composition d'un tissu en principes immédiats, on saute donc un des degrés de l'analyse. Tout ce que nous pouvons aujourd'hui, c'est de les différencier les uns des autres à l'aide de quelques réactions empiriques et surtout à l'aide du spectacle de leur forme. Les études embryogéniques ont également contribué à faire mieux connaître la vraie nature et l'évolution de ces petits solides. Voici, du reste, l'énumération méthodique des principaux éléments anatomiques, rangés et classés en quatre grandes divisions. On trouvera sur la première d'assez longs détails à l'article GRANULATIONS.

MATIÈRES AMORPHES. GRANULATIONS.

Cellules.

Cellules embryonnaires.
Cellules de la notocorde.
Hématies.
Leucocytes.
Médullocelles.
Myélocytes.
Myéloplaxes.
Cellules de l'ovisac.
Eléments embryoplastiques.
Cytoblastions.
Epithélium.
Cellules des poils.
Cellules de Morgagni.
Cellules de la dentine.
Ovules.

Fibres.

Fibres cellules.
Fibres lamineuses.
Fibres élastiques.
Fibres du cristallin.
Fibres de l'émail.

Tubes.

Myolème.
Périnèvre.
Tubes nerveux.
Capillaires.

Substances homogènes creusées de cavités.

Elément osseux.
Ivoire.
Elément cartilagineux.

— *Historique.* Glisson (1650) est le premier observateur qui ait eu l'idée nette de l'existence des éléments anatomiques. A l'instar de Boerhaave, son contemporain, il supposait tous les éléments anatomiques semblables à des points dont l'agrégation constitue les cellules, les fibres, etc. De 1680 à 1720, Leuvenhœk constata la forme d'éléments anatomiques réels et décrivit avec soin les globules du sang, les fibres musculaires, les cellules épithéliales, etc. Ces notions restèrent stationnaires jusqu'à Bichat. Ce grand homme, après avoir étudié les organes et vu qu'ils résultent de l'enchevêtrement d'un certain nombre de parties distinctes (tissus), remarqua que ces dernières sont formées de parties encore plus petites, auxquelles il donna le nom d'*éléments anatomiques.* Il vérifia les assertions de Leuvenhœk; mais les parties qu'il prenait, d'ailleurs, pour des éléments anatomiques, n'étaient encore, à vrai dire, que des assemblages d'éléments.

C'est M. de Mirbel qui le premier, en 1801, aperçut dans les plantes l'ensemble des principaux éléments anatomiques et les particularités de leur enchevêtrement réciproque. Hensinger, Grutthuisen et Treviranus firent sur les tissus animaux les mêmes observations que M. de Mirbel avait faites sur les tissus végétaux, et posèrent les premières assises de l'*histologie* animale, en marquant le nombre et la disproportion des éléments qui concourent à former un certain nombre des tissus du corps humain; Schwann et Schleiden vinrent ensuite, qui étudièrent avec une sagacité remarquable la génération et le développement des parties organiques dont l'*élémentologie* s'occupe. A une époque plus récente, Auguste Comte et Ducrotay de Blainville ont insisté sur l'importance capitale d'une saine étude des éléments anatomiques et sur la pleine subordination des connaissances physiologiques aux connaissances histologiques. De nos jours, enfin, M. Ch. Robin a défini et reconnu méthodiquement la presque totalité de ces éléments, après en avoir découvert plusieurs nouveaux; il a montré les propriétés physiologiques qui leur sont inhérentes et élucidé entièrement l'histoire des aberrations pathologiques qu'ils peuvent subir en diverses occurrences.

Rien de plus curieux, d'ailleurs, que ces aberrations, dont la connaissance a renouvelé la pathologie et réformera de plus en plus la thérapeutique. Jadis, on n'étudiait des maladies que les symptômes, et des organes altérés que la superficie ou la contexture la plus apparente. Aujourd'hui, c'est jusqu'aux éléments qu'on remonte par le moyen du microscope qui les décèle; on va jusqu'aux troubles les plus délicats, et si l'on ne parvient pas toujours à déterminer la cause des maladies, on se représente du moins à merveille ce qu'est la maladie, comment elle entre, comment elle avance et comment elle finit, au sein de ces masses, soit solides, soit liquides, soit demi-liquides, dont l'assemblage forme notre être fragile. La connaissance des tumeurs qui sont produites, par l'hypergénèse d'un élément anatomique accessoire, dans le sein d'une partie vivante, a gagné considérablement depuis que l'on connaît les éléments anatomiques. La thérapeutique n'y gagnera pas moins. Que sera, en effet, la thérapeutique de l'avenir, sinon la connaissance des effets qui résultent de la combinaison des principes immédiats étrangers avec ceux de l'organisme, effets parmi lesquels se trouvent tous les effets médicamenteux, c'est-à-dire tous les effets de nature à provoquer le retour des parties malades à l'état sain? Pour faire avancer l'art de guérir, il faut donc étudier les éléments anatomiques et leurs altérations sous l'influence des poisons, des remèdes, etc. Ils sont le siége cardinal des phénomènes physiologiques, pathologiques et thérapeutiques. La médecine légale profite de son côté des renseignements que lui donne la science élémentologique. Reconnaître des taches de sang, de méconium, de sperme, les distinguer, etc., tout cela implique l'habitude de voir ces formes de petits êtres jadis vivants. L'*élémentologie* est donc, avec raison, considérée comme faisant partie de l'anatomie générale, où elle prend rang entre la stœchiologie (science des principes immédiats) et l'histologie (science des tissus).

ÉLÉMI s. m. (é-lé-mi). Comm. Substance gommo-résineuse produite par des arbrisseaux du genre amyride, qu'on apporte de l'Inde, et que l'on appelle souvent ÉLÉMI ORIENTAL. ‖ *Elémi bâtard*, Celui que l'on apporte du Brésil. ‖ Quelques-uns écrivent ÉLEMI.

— Adjectiv. : *Gomme, résine* ÉLÉMI.

— Encycl. La résine *élémi* est une matière résineuse, très-odorante, qui, après avoir été exclusivement employée en pharmacie, a été, dans ces dernières années, utilisée par l'industrie pour la fabrication des vernis. On distinguait autrefois deux sortes d'*élémi* : l'*élémi* vrai ou *élémi* d'Ethiopie, et l'*élémi* faux ou *élémi* d'Amérique. Ces deux sortes d'*élémi* se trouvent toujours dans le commerce; mais celui que l'on appelait faux est aujourd'hui le plus estimé; de plus, l'Ethiopie n'exporte aucune sorte d'*élémi*, tous sont importés d'Amérique. L'erreur provenait de ce que l'on avait vu d'abord dans cette résine la gomme d'olivier des anciens, qui avait disparu du commerce. Quelques auteurs ont pensé même que c'était là l'origine du mot *élémi*, dont la racine serait ἐλαῖος, nom grec de l'olivier. On sait aujourd'hui que les différentes sortes que fournit le commerce sont produites par des plantes de la famille des térébinthacées. Les plus connues sont : la résine *élémi* du Brésil, la résine *élémi* du Mexique, et la résine *élémi* en pains. La résine *élémi* du Brésil est produite par un arbre décrit par Pison sous le nom d'*icicariba*, l'*icica icicariba* de de Candolle; des incisions faites au tronc laissent découler la résine en abondance; on la récolte chaque jour, et on la livre au commerce dans des caisses. Elle est translucide, d'un blanc jaunâtre taché de vert, et semble formée de larmes accolées; elle est molle, et se dessèche en vieillissant. Son odeur forte, rappelant celle du fenouil, est due à une huile essentielle, qui lui donne en même temps les propriétés qui la font employer en médecine. Traitée par l'alcool bouillant, elle se dissout; il se dépose, par le refroidissement, une résine aiguillée, opaque, blanche, à laquelle on a donné le nom d'*élémine*, et qui représente environ le quart du poids de l'*élémi* dissous. Le commerce la falsifie parfois avec du galipot ou de la résine de sapin; mais l'odeur suffit pour faire découvrir cette fraude. La résine *élémi* du Mexique nous vient de Mexico par l'intermédiaire de l'Angleterre. Elle arrive souillée de débris de la plante qui la produit, l'*elaphium elemiferum.* Les indigènes l'appellent *copal.* Elle est très-molle, transparente, verdâtre, mais se dessèche bien plus rapidement que les autres espèces; son odeur est plus forte aussi, elle rappelle assez celle des semences de cumin. Elle est d'ailleurs plus rare que les deux autres. L'*élémi* en pains se présente sous la forme de pains triangulaires aplatis, enveloppés de feuilles, pesant entre 500 et 1,000 grammes. Il est plus homogène, plus transparent, et d'une teinte verte plus uniforme que l'*élémi* du Brésil; son odeur est la même. D'après Lémery, il viendrait du Mexique; mais il semble plus probable qu'il vienne de la Colombie; on pense qu'il est produit, comme celui du Brésil, par une variété d'icica.

On trouve parfois dans le commerce des envois de résine *élémi* différente des précédentes : on a signalé, par exemple, une résine *élémi* provenant de Manille, une autre de la Nouvelle-Guinée, une autre, enfin, renfermée dans des tubes de bambou et rapportée du Bengale; mais ces sortes ne sont pas utilisées. La résine *élémi* entre dans la confection d'un certain nombre de médicaments composés, entre autres dans celle de l'onguent styrax, de l'onguent d'Arceus et du baume de Fioravanti; elle est employée à cause des propriétés irritantes de son huile essentielle; aussi doit-on la conserver dans des vases hermétiquement fermés qui l'empêchent de se dessécher.

ÉLÉMIFÈRE adj. (é-lé-mi-fè-re — du fr. *élémi*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui produit l'élémi : *Amyride* ÉLÉMIFÈRE. ‖ On écrit aussi ÉLEMIFÈRE.

— s. f. Syn. d'AMYRIDE, genre d'arbrisseaux qui produisent l'élémi.

ÉLÉMINE s. f. (é-lé-mi-ne — rad. *élémi*). Chim. Résine cristallisable trouvée dans l'élémi bâtard ou élémi du Brésil.

ÉLÉMOSINAIRE s. m. (é-lé-mo-zi-nè-re — du lat. *eleemosina,* aumône). Hist. Officier du palais qui était chargé de la distribution des aumônes : *Fra Angelo s'approcha de l'*ÉLÉMOSINAIRE *du palais avec autant de retenue et de discrétion que ses confrères y avaient mis d'ardeur et d'insistance.* (G. Sand.)

ÉLEN s. m. (é-lènn — altér. du mot *élyme*). Bot. Nom vulgaire de l'élyme des sables et du roseau des sables.

ELEN (Jérôme), en latin **Elenus**, jurisconsulte belge, né à Baal, dans la Campine, mort à Anvers en 1576. Il professa le grec et le droit à Louvain, et exerça à Anvers la profession d'avocat. On a de lui : *Lanceloti institutiones juris canonici* (Anvers, 1566, in-8º); *Diatribarum ad jus civile libri tres* (Anvers, 1576, in-8º).

ELENA (SANTA-), ville de l'Amérique du Sud, dans la république de l'Equateur, prov. et à 85 kilom. O. de Guayaquil, sur le grand Océan, près du cap de son nom. Bon port assez fréquenté. Le cap Santa-Elena, situé par 2º9' de latitude S. et 83º6' de longitude O., forme l'extrémité d'une langue de terre qui s'avance considérablement dans le grand Océan, et qui est renommée par la douceur de son climat, sa salubrité et la fécondité de son sol.

ÉLENCHE s. m. (é-lain-che — du gr. *elegchos*, argument). Abrégé. ‖ Vieux mot employé autrefois comme titre d'ouvrage.

ÉLENCHIE s. f. (é-lain-chî — lat. *elenchus,* même sens). Antiq. Perle de forme oblongue; pierre fine taillée en forme de poire. ‖ On dit mieux ELENCHUS.

ÉLENCHOS s. m. (é-lain-koss — mot gr.). Philos. scolast. Argument, principe fondamental de la question. ‖ *Ignorance de l'elenchos,* Sophisme par lequel on prouve toute autre chose que ce qui est en question.

ÉLENCHUS s. m. (é-lain-kuss — du gr. *elegchos*, opprobre). Entom. Genre d'insectes rhipiptères, comprenant trois espèces : *Les* ÉLENCHUS *ont les antennes grêles, pubescentes et rugueuses.* (Duponchel.)

— Moll. Genre non adopté de mollusques gastéropodes, à coquille univalve, formé aux dépens des troques.

ÉLENCTIQUE adj. (é-lain-kti-ke — du gr. *elegchos*, argument, vérité à démontrer). Théol. Qui concerne la controverse : *Théologie* ÉLENCTIQUE *ou scolastique.*

ÉLEND s. m. (é-lan). Mamm. Syn. d'ÉLAN.

ELEND, village de Prusse, prov. de Hanovre, sur la Bode, au pied du Bœrenberg; 573 hab. Importantes usines de fer.

ÉLÉNOPHORE s. m. (é-lé-no-fo-re — du gr. *elenê,* flambeau; *phoros,* porteur). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant une seule espèce, qui habite le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique.

ÉLÉNOPHORIES s. f. pl. (é-lé-no-fo-rî — du gr. *elenê*, corbeille; *pherô*, je porte). Antiq. gr. Fêtes de Diane, qui se célébraient à Athènes, et dans lesquelles on portait de petites corbeilles d'osier.

ÉLÉO. V. ÉLÆO.

ÉLÉOCARPE s. m. (é-lé-o-kar-pe — du gr. *elaion*, huile; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres, de la famille des tiliacées et type de la tribu des éléocarpées, comprenant une douzaine d'espèces de l'Asie tropicale : *On cultive dans nos serres tempérées plusieurs espèces d'*ÉLÉOCARPES. (C. d'Orbigny.)

ÉLÉOCARPÉ ou **ÉLÆOCARPÉ, ÉE** adj. (é-lé-o-kar-pé). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre éléocarpe.

— s. f. pl. Tribu de la famille des tiliacées ayant pour type le genre éléocarpe, et considérée par plusieurs auteurs comme une famille distincte.

ÉLÉOCÉRATÉ s. m. (é-lé-o-sé-ra-té — du gr. *elaion*, huile, et de *cérat*). Pharm. Syn. de CÉRAT.

ÉLÉOCÉRÉOLÉ s. m. (é-lé-o-sé-ré-o-lé — du gr. *elaion*, huile, et du lat. *cereus*, de cire). Pharm. Cérat, médicament composé d'huile et de cire.

ÉLÉOCHARIS s. m. (é-lé-o-ka-riss — du gr. *elos*, *eleos*, marais; *charis*, grâce). Bot. Genre de plantes aquatiques.

ÉLÉOCOQUE ou **ÉLÆOCOQUE** s. f. (é-lé-o-ko-ke — du gr. *elaion*, huile; *kokkos*, graine). Bot. Genre d'arbres, de la famille des euphorbiacées, comprenant deux espèces qui croissent dans l'Asie orientale.

— Encycl. Les *éléocoques* sont des arbres à feuilles alternes, longuement pétiolées, munies de deux glandes à la base. Les fleurs, jaunâtres, monoïques ou dioïques, groupées en panicules terminales, ont un calice à deux ou trois pétales, et une corolle à cinq pétales dépassant de beaucoup le calice. Les fleurs mâles renferment de dix à douze étamines, soudées en colonne; les femelles, un ovaire de trois à cinq loges uniovulées, surmonté d'autant de stigmates sessiles, simples ou bifides. Le fruit est une capsule, à enveloppe épaisse, fibreuse, se séparant à la maturité en autant de coques, dont chacune renferme une grosse graine à tégument épais et quelquefois verruqueux, portant à son sommet une caroncule.

Ce genre comprend deux espèces, qui habitent l'Asie orientale. La première, connue sous le nom vulgaire d'*arbre d'huile*, croît au Japon. Ses graines donnent une huile abondante, mais très-âcre, propriété qui se retrouve du reste dans toute la famille des euphorbiacées; aussi ce produit, impropre à l'alimentation, n'est-il utilisé que dans l'industrie. La seconde espèce croît en Chine et en Cochinchine, où on l'appelle d'un terme qui signifie *arbre du vernis,* à cause de la substance qu'on en retire.

ÉLÉODE s. m. (é-lé-o-de — du gr. *elaion,* huile). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes et de la tribu des blaps, comprenant une trentaine d'espèces de l'Amérique centrale.

ÉLÉODÉ, ÉE adj. (é-lé-o-dé — du gr. *elaion,* huile). Onctueux.

— s. f. pl. Bot. Groupe de plantes, qui fournissent de l'huile.

ÉLÉODENDRÉ ou **ÉLÆODENDRÉ, ÉE** adj. (é-lé-o-dain-dré). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'éléodendron.

— s. f. pl. Tribu de la famille des célastrinées, ayant pour type le genre éléodendron.

ÉLÉODENDRON ou **ÉLÆODENDRON** s. m. (é-lé-o-dain-dron — du gr. *elaia*, olivier; *dendron*, arbre). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des célastrinées et type de la tribu des éléodendrées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui habitent le Cap de Bonne-Espérance, l'île Maurice, l'Asie tropicale et l'Australie. ‖ On dit aussi ÉLÉODENDRE ou ÉLÆODENDRE.

— Encycl. Ce genre de célastrinées renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes ou opposées, coriaces, crénelées ou dentées; les fleurs, disposées en cymes ou en fascicules axillaires ou terminaux, ont un calice à cinq divisions très-petites, une corolle à cinq pétales étalés, à onglet large, cinq étamines à filets courts, un ovaire à deux loges uniovulées, surmonté d'un style très-court, terminé par un stigmate bilobé. Le fruit est un drupe en forme d'olive, renfermant un noyau à deux loges monospermes. Les espèces nombreuses que comprend ce genre habitent le Cap de Bonne-Espérance, l'île Maurice, l'Asie tropicale et l'Australie. Les graines de plusieurs d'entre elles renferment une certaine quantité d'huile grasse. La plus remarquable est l'*éléodendron* oriental.

ÉLÉODON s. m. (é-lé-o-don). Moll. Syn. d'ÉLÉDONE.

ÉLÉOGRAPHIE s. f. (é-lé-o-gra-fî — du gr. *elaia*, olivier; *graphô*, j'écris). Bot. Monographie de l'olivier.

ÉLÉOLÉ ou **ÉLÆOLÉ** s. m. (é-lé-o-lé — du gr. *elaion*, huile). Pharm. Médicament qui a une huile pour excipient.

ÉLÉOLIQUE ou **ÉLÆOLIQUE** adj. (é-lé-o-li-que — rad. *éléolé*). Pharm. Qui a une huile pour excipient : *Médicament* ÉLÉOLIQUE.

ÉLÉOLITHE ou **ÉLÆOLITHE** s. m. (é-lé-o-li-te — du gr. *elaion*, huile; *lithos*, pierre). Minér. Minéral vitreux, d'un éclat gras, de couleur rougeâtre ou verdâtre. ‖ On l'appelle aussi PIERRE GRASSE.

ÉLÉOME s. m. (é-lé-o-me). Entom. Syn. de LITHOPHILE.

ÉLÉOMÉLI ou **ÉLÆOMÉLIE** s. m. (é-lé-o-mé-li — du gr. *elaion*, huile; *meli*, miel). Bot. Baume huileux et doux produit par un arbre de Syrie. ‖ On dit aussi ÉLÉOMÈLE ou ÉLÆOMÈLE.

— Encycl. On ignore l'origine de cette substance, dont le nom fait allusion à sa double analogie avec l'huile et avec le miel; on sait seulement qu'elle découle du tronc, et qu'on la retire aussi des bourgeons d'un arbre qui croît en Syrie, aux environs de Tadmor (l'ancienne Palmyre). L'*éléoméli* est un baume de nature huileuse, d'une saveur douce, d'une consistance plus épaisse que celle du miel; il était déjà connu du temps de Dioscoride. « Cette drogue, prise dans l'eau, dit un auteur ancien, évacue par les selles les humeurs crues et bilieuses. » On a remarqué, chez les malades qui en prennent, un engourdissement et une perte de forces, symptômes qui d'ailleurs n'ont pas de suites fâcheuses.

ÉLÉOMÈTRE s. m. (é-lé-o-mè-tre — du gr. *elaion*, huile; *metron*, mesure). V. OLÉOMÈTRE.

ÉLÉONÈME s. f. (é-lé-o-nè-me — du gr. *elaia*, olivier; *nêma*, filament). Bot. Genre d'algues marines, qui paraît devoir être réuni aux arthrocladies.

ÉLÉONORE s. f. (é-lé-o-no-re — nom propre de femme). Entom. Nom vulgaire de la libellule déprimée.

ÉLÉONORE, nom d'une sainte qui fut martyrisée en Irlande et que l'Eglise honore le 29 novembre. Un grand nombre de princesses ont porté ce nom. Nous allons consacrer aux plus connues des notices biographiques en suivant l'ordre alphabétique.

ÉLÉONORE ou **ALIÉNOR DE GUYENNE**, reine de France, puis d'Angleterre, née en 1122, morte en 1204 au monastère de Fontevrault. Quelques jours avant qu'Eléonore vînt au monde, un homme, un saint, se présenta, dit-on, devant le père et la mère de l'enfant qui allait naître et leur dit : « De vous il ne sortira rien de bon. » La prophétie ne devait que trop se réaliser. Eléonore est célèbre dans l'histoire, tristement célèbre par sa scandaleuse galanterie, ses adultères, ses incestes et son caractère aussi vindicatif que jaloux et passionné; en dépit des éloges outrés, absurdement mensongers, que décernèrent à sa vertu quelques moines, ceux de Fontevrault, par exemple, pour la payer de ses largesses envers leur monastère; malgré les couronnes de roses que jetèrent sur sa tête et à ses pieds les galants troubadours enthousiastes de son esprit, amoureux de sa beauté, touchés de la captivité que lui fit endurer son second mari; malgré l'historien Larrey (Rotterdam, 1791, in-12), malgré Mme de Villedieu, Eléonore n'en est pas moins une des figures les plus antipathiques, les plus étranges, les plus criminelles du moyen âge, qui compte un si grand nombre de ces figures-là. Comme la légendaire comtesse d'Anjou, aïeule des Plantagenets, à la maison desquels elle devait s'allier, elle était moitié femme et moitié serpent. « La véritable Mélusine, dit l'historien Michelet, mêlée de natures contradictoires, mère et fille d'une génération diabolique, c'est Eléonore de Guyenne. »

Son père, le troubadour Guillaume IX,

dernier duc d'Aquitaine, l'eut d'une femme enlevée à son mari : d'Aénor, sœur de Hugues II, vicomte de Châtellerault. C'est ce crime qui donna lieu à la prédiction que nous rappelions tout à l'heure et qui devait si fatalement s'accomplir. Mais tout le monde, en ce temps-là, ne pensait pas comme l'honnête prophète, et l'abbé Suger, qui n'était pas encore le pieux solitaire de Saint-Denis, pensa que cet enfant de l'adultère conviendrait parfaitement au fils de son maître, Louis le Gros, au jeune Louis VII. Eléonore devait apporter en dot la Gascogne, la Saintonge, le comté de Poitou, toute la France occidentale, de Nantes aux Pyrénées, tripler le nombre des fleurons de la couronne royale. Le sage, mais encore plus habile Suger réussit dans son projet, et le mariage eut lieu en 1137, alors qu'Eléonore n'avait encore que quinze ans et à la veille du jour où Louis allait monter sur le trône.

On sait l'horrible événement qui advint quatre années après ce mariage, l'incendie du bourg de Vitry et de son église, qui renfermait 1,300 personnes, dont pas une ne put se sauver. On sait aussi que cet incendie avait été causé par l'usurpation de l'archevêque de Bourges, neveu du pape Innocent II. Celui-ci, chassé de son archevêché, s'était réfugié sur les terres du comte de Champagne; on avait voulu se venger du comte et l'on avait ravagé, détruit, enveloppé de flammes Vitry. Après cet incendie, Louis le Jeune devint tout à coup docile au pape, fit amende honorable, donna l'archevêché en dépit du serment qu'il avait fait de ne point l'accorder et malgré les réclamations de Pierre le Vénérable et de saint Bernard. Il ne crut pas encore avoir fait assez pour expier le crime qu'il avait commis en faisant brûler 1,300 personnes, le sacrilége dont il s'était rendu coupable en faisant mettre le feu à une église. Une nuit, il entendit les cris de tout le peuple d'Edesse qu'on égorgeait; ce bruit, qui venait d'outremer, fut pour lui comme une révélation du moyen par lequel il devait faire pénitence, ce fut comme un ordre; il résolut de prendre la croix. Donc, à quelque temps de là, il partit pour la Terre sainte, suivi des comtes de Toulouse, de Flandre, de Blois, de Nevers, de Dreux, des seigneurs de Bourbon, de Coucy, de Lusignan, de Courtenay, et accompagné de sa femme Eléonore de Guyenne. « Sa présence, dit Michelet, était peut-être nécessaire pour assurer l'obéissance de ses Poitevins, de ses Gascons; » et il ajoute : « C'est la première fois qu'une femme a cette importance dans l'histoire. » Disons entre parenthèse que l'historien, en parlant ainsi, nous semble commettre une inexactitude. Bien avant Eléonore de Guyenne, nous voyons des femmes jouer un rôle politique et même militaire tout aussi important que celui joué par la première femme de Louis VII. Nous bornant même à ne rappeler que des noms contemporains ou contemporains du sien, la liste serait longue. « Au XIIe siècle — et contradiction assez étrange, c'est Michelet lui-même qui parle ainsi cinq pages plus haut — la femme régna dans le ciel; elle régna sur la terre. Nous la voyons intervenir dans les choses de ce monde et les diriger. Bertrade de Montfort gouverne à la fois son premier époux, Foulques d'Anjou, et le second, Philippe Ier, roi de France. Le premier, exclus de son lit, se trouve trop heureux de s'asseoir sur l'escabeau de ses pieds. Louis VII date ses actes du couronnement de sa femme Adèle. Les femmes, juges naturels des combats de poésie et des cours d'amour, siégent aussi comme juges, à l'égal de leurs maris, dans les affaires sérieuses. Le roi de France reconnaît expressément ce droit. Nous verrons Alix de Montmorency conduire une armée à son époux, le fameux Simon de Montfort. » Nous n'avons pas besoin de pousser plus loin la citation, mais nous devons ajouter les faits suivants, particuliers à notre sujet.

L'exemple d'Eléonore entraîna bien des châtelaines; une petite troupe fut formée exclusivement de nobles et vaillantes amazones dont le chef est nommé, par les chroniqueurs, la *Dame aux bottes d'or*. Un historien arabe, Emad-Eddem, rapporte qu'une Française équipa à ses frais un navire portant 500 hommes, et qu'à leur tête elle fit voile pour la Palestine. Un autre historien, Ibn-Alatir, raconte que, parmi les captifs faits à la seconde croisade par les musulmans, il se trouva trois femmes qui avaient combattu à cheval et dont on ne reconnut le sexe que quand on pansa leurs blessures. Eléonore, violente autant que fière, ne fut pas moins que ses sujettes pleine de courage, d'entrain devant les infidèles; plus d'une fois elle exposa sa vie, si l'on en croit les historiens, unanimes sur ce point... Mais tous aussi s'accordent à dire que la guerre aux musulmans ne fut ni sa seule préoccupation ni sa seule occupation durant cette seconde croisade.

Eléonore était belle, belle de cette beauté magique, fatale, qui fascine, qui enivre, de cette beauté dont furent douées Hélène et Cléopâtre; n ture du Midi, ardente, passionnée, elle inspirait les désirs, les fureurs d'amour qu'elle même ressentait, dont elle brûlait. Transportée dans le climat brûlant de l'Asie, son tempérament amoureux subit l'influence de ce climat, ses sens s'enflammèrent d'autant plus; elle devint une nouvelle Messaline. Tandis que son mari se fait battre devant Damas, elle s'oublie dans les bras d'un bel esclave sarrasin. « Tous les historiens du temps, nous dit Mézerai, nous la dépeignent courant après un Turc dont elle avait fait l'objet de sa passion au mépris de sa religion et de sa dignité. » Des bras du jeune et bel infidèle elle passa dans ceux de son oncle, Raymond de Poitiers, prince d'Antioche; puis dans ceux de Saladin, le brave et célèbre chef des Sarrasins. Mme de Villedieu, qui essaye de défendre Eléonore de la légèreté des mœurs qu'on lui attribue et qui ne veut voir dans son héroïne qu'une amoureuse platonique, publie sur elle cette légende : « Ce fut Eléonore qui charma le courage de Saladin, l'un des chefs de l'armée sarrasine, et qui, lui ayant fait connaître qu'elle ne croyait les protestations d'amour que dans sa langue, força ce grand capitaine à cet effet d'amour surprenant, d'apprendre le français en quinze jours. »

On connaît le résultat de la croisade, si malheureusement ou plutôt si légèrement, si maladroitement conduite. Des milliers de chrétiens perfidement abandonnés, le roi s'en revenant, s'échappant honteusement; une grande, une terrible mystification. On a dit que Louis VII répudia Eléonore : point du tout; c'est Eléonore qui répudia Louis VII. A Antioche, elle a honte de ce roi qui ne sait pas se faire obéir, qui a besoin d'être guidé, qui chaque jour se laisse vaincre et de plus... qui n'est qu'un moine dans la couche nuptiale : *se monacho, non regi nupsisse*. A son retour, elle demande le divorce. Suger vivait encore; voyant les conséquences d'un pareil acte, la France amoindrie des deux tiers, il s'y opposa. Mais le sage conseiller meurt, et c'est alors Louis VII qui ne veut plus d'une femme qui le rend, par sa conduite éhontée, la risée de tous; il en appelle au concile de Beaugency pour prononcer la séparation. D'après les *Annales d'Aquitaine*, l'archevêque de Bordeaux aurait au contraire demandé que le divorce fût prononcé « pour autre cause que pour la pétulance, légièreté et mauvaise volonté dont on chargeait ladite Aliénor. » Il aurait invoqué ce moyen, « que le roi et la reine étaient parents, voire dans des degrés prohibés. » La dissolution fut prononcée le 18 mars 1152.

C'est ainsi que Louis VII perdit le Poitou, le Limousin, le Périgord, l'Aunis, la Saintonge, toute la France occidentale, les deux tiers de son territoire. Quelques mois après, ces vastes Etats passaient aux mains de Henri de Plantagenet, duc d'Anjou, petit-fils de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, héritier du royaume d'Angleterre.

Eléonore, devenue reine une seconde fois, allait, à son tour, endurer les tourments de la jalousie qu'elle avait fait éprouver au faible Louis VII. Henri II aimait les femmes éperdument, follement; vers la fin de sa vie, il les aima bestialement. Sa première passion fut la belle, l'adorable Rosamonde, dont il garda toujours les bâtards auprès de lui; c'est ensuite Marguerite de France; plus tard il viole Alix, l'héritière de Bretagne; enfin, il ne craint pas de souiller une fille du roi de France, fiancée à son fils, et qui n'était pas encore nubile. La reine fait périr Rosamonde; Bronton affirme même qu'ayant pénétré dans le labyrinthe où le roi cachait sa maîtresse Eléonore tua sa rivale de ses propres mains. Elle ne crut pas avoir assez fait, elle poussa ses enfants à la révolte contre leur père, et leur souffla le parricide.

Henri II mit fin aux complots d'Eléonore; il la fit jeter en prison et l'y retint tant qu'il vécut, c'est-à-dire durant seize années (1173-1189). Cette longue et dure captivité a fait de la reine une victime, presque une martyre; de là les éloges, les emphatiques panégyriques qu'on lui a prodigués. Richard de Poitiers, appliquant à toute la famille de la captive la prophétie de Merlin, exprime l'espoir de la délivrance d'Eléonore :

« ... Tous ces maux-là sont arrivés depuis que le roi d'Aquilon a frappé le vénérable Thomas de Kenterbury (c'est la reine Aliénor que Merlin désigne comme l'*aigle du traité rompu*...). Réjouis-toi donc, Aquitaine, réjouis-toi, terre de Poitou! le sceptre du roi de l'Aquilon va s'éloigner. Malheur à lui! Il a osé lever la lance contre son seigneur, le roi du Sud...

» Dis-moi, aigle double, dis-moi, où donc étais-tu quand tes aiglons, s'envolant du nid paternel, osèrent dresser leurs serres contre le roi de l'Aquilon?... Voilà pourquoi tu as été enlevée de ton pays et amenée dans la terre étrangère. Les chants se sont changés en pleurs, la cithare a fait place au deuil. Nourrie dans la liberté royale au temps de ta molle jeunesse tes compagnes chantaient, tu dansais au son de leur guitare... Aujourd'hui, je t'en conjure, reine double, modère du moins un peu tes pleurs. Reviens, si tu peux, reviens à tes villes, pauvre prisonnière.

» Où est ta cour? où sont tes jeunes compagnes? où sont tes conseillers? Les uns, traînés loin de leur patrie, ont subi une mort ignominieuse; d'autres ont été privés de la vue; d'autres, bannis, errent en différents lieux. Toi, tu cries, et personne ne t'écoute; car le roi du Nord te tient resserrée comme une ville qu'on assiége. Crie donc, ne te lasse point de crier; élève ta voix comme la trompette, pour que tes fils l'entendent, car le jour approche où tes fils te délivreront, où tu reverras ton pays natal. »

C'est ainsi que la persécution exercée par Henri II sur Eléonore a été pour la victime comme une expiation de ses crimes, une rédemption après laquelle elle est apparue avec les seules qualités de son esprit, les charmes seuls de son incomparable beauté; esprit et beauté qui faisaient des miracles. N'est-ce point un vrai miracle d'entendre Richard de Poitiers chanter Eléonore l'adultère, l'incestueuse, la vierge folle, du même ton qu'il chanterait une vierge martyre? Elle inspira aussi un autre poëte plus célèbre, Bernard de Ventadour :

« De bonne foi, de loyauté pure, j'aime la plus belle et la plus noble, s'écrie le troubadour. Du cœur je soupire; je pleure des yeux. C'est trop l'aimer, puisque je l'aime à mon dam; mais que puis-je contre force d'amour?

» De doux émoi, de sentiment exquis, amour touche mon cœur. Cent fois le jour je meurs de douleur, cent fois je reviens à la vie; et ce mal m'est de telle douceur que je le préfère à d'autres biens. Si donc le mal m'est si doux, quel sera mon bonheur après la peine? »

Nous n'avons aucune raison pour penser qu'Eléonore ne permit pas au célèbre poëte de comparer le mal et le bonheur d'amour; nous devons même, d'après un autre chant de Bernard de Ventadour, croire qu'elle ne le laissa pas soupirer longtemps, que ses beaux vers touchèrent vite son cœur; car la fille de Guillaume IX, comte de Poitiers, était poëte comme son amant, comme son père, le plus ancien des troubadours dont les poésies soient arrivées jusqu'à nous; comme lui aussi, elle fut associée à cette institution singulière et charmante qui, née au pays ensoleillé et parfumé de la Provence, bientôt s'étendit jusqu'aux contrées brumeuses du Nord; nous voulons parler des cours d'amour. Le chapelain André nous a même conservé plusieurs arrêts rendus sous la présidence d'Eléonore, l'un d'eux entre autres, par lequel « il est permis à un amant de prendre pour quelque temps une autre amante, afin d'éprouver la première; » un autre par lequel la présidente prononce que « le véritable amour ne peut exister entre époux, » opinion du reste dont il ne faut pas la rendre seule responsable; toutes les cours, soit de Signes, soit d'Avignon, soit de Champagne, y adhèrent, et, de plus, elle est conforme au premier code d'amour, celui qui fut trouvé pendu par une chaîne d'or au cou d'un faucon, dans le palais du roi Arthur.

C'était le beau et bon temps pour la femme de Henri II, celui où les heures du jour se passaient à la discussion de ces questions de galanterie, les heures de la nuit à écouter chanter sous ses fenêtres quelque Bernard de Ventadour; le beau et bon temps, celui où elle ne dédaignait pas de tenir la plume du bout de ses doigts roses et de « romançoyer » ou d'écrire de longues lettres au brave Saladin, au pape Célestin III et à l'empereur Henri IV (Matthieu Paris attribue ces lettres, très-ingénieuses et élégantes, à Pierre de Blois, dans les œuvres duquel on les trouve en effet). Maintenant et depuis plus de quinze ans Eléonore est prisonnière.

Cependant ce qu'avait annoncé Richard de Poitiers s'accomplit. Henri II, « le roi du Nord, » un jour qu'on vint lui annoncer que Jean, « son fils chéri, le fils de son cœur, » s'était séparé de lui, l'avait trahi, s'écria : « Eh bien que tout aille dorénavant comme il pourra, je n'ai plus souci ni de moi ni du monde! » et, ayant tourné son visage contre le mur, il expira. Richard Cœur-de-Lion se hâta, dès qu'il fut monté sur le trône, de délivrer sa mère, de l'appeler près de lui; et lorsque bientôt après il partit pour la Terre sainte, il ne craignit pas de la nommer régente du royaume.

En 1193, le valeureux, mais imprudent Richard est pris par le duc d'Autriche, qu'il avait outragé au siége de Saint-Jean-d'Acre, et par lui livré à l'empereur Henri VI. Eléonore, malgré son grand âge, — elle avait alors soixante-douze ans, — part aussitôt pour négocier la liberté de son fils, et elle obtient cette liberté contre 150,000 marcs d'argent et malgré Philippe-Auguste et Jean, le frère de Richard, qui offraient à Henri VI une rançon double de celle offerte par le captif, s'il voulait prolonger sa captivité. Cinq années après, en 1199, nous voyons la vieille Eléonore, encore influente, faire pencher à son gré la balance politique. Richard est mort au siége de Chalus, dont il voulait forcer le seigneur à lui livrer un trésor. Avant de mourir, il a désigné son neveu, le jeune Arthur de Bretagne, pour son héritier, au détriment du seul frère qui lui reste, car il était dans la destinée de cette famille de se détester, de se trahir, de se tuer; il ne plut pas à Eléonore qu'Arthur régnât; Arthur résista, il alla même jusqu'à vouloir s'emparer d'Eléonore, et l'assiégea à Mirebeau; mais Jean sans Terre vint au secours de l'assiégée et la délivra. Le lâche Jean succéda au féroce Richard.

Alors, et comme fatiguée de la longue route qu'elle venait de parcourir, route dont chaque pas avait été marqué par un incident plein de charme ou par une scandaleuse ou terrible aventure, alors, disons-nous, Eléonore de Guyenne alla s'ensevelir à l'abbaye de Fontevrault.

ÉLÉONORE DE VERMANDOIS, comtesse DE VALOIS, fille de Raoul, comte de Vermandois, morte en 1214. Elle épousa successivement : Godefroi de Hainaut, Guillaume IV de Nevers, Mathieu Ier d'Alsace et, enfin, Mathieu III de Beaumont-sur-Oise. Ne pouvant faire valoir les droits qu'elle croyait avoir à la succession de sa sœur Isabelle sur le comté de Vermandois, elle les céda à Philippe-Auguste, qui s'empara de ce pays. Elle dut abandonner ensuite aux exigences de ce prince le comté d'Amiens et le Valois. Ainsi dépouillée de tout ce qu'elle possédait, Eléonore se livra tout entière aux exercices de piété et fit bâtir l'abbaye du Parc-aux-Dames. Elle mourut à un âge très-avancé.

ÉLÉONORE DE CASTILLE, reine d'Aragon, sœur de Blanche, reine de France, troisième fille de Léonore d'Angleterre et d'Alphonse, roi de Castille. Elle vivait dans la première moitié du XIIIe siècle. En 1220, le roi Jayme ou Jacques Ier, qui devait donner à l'Aragon le royaume de Valence et les îles Baléares et achever dans une vieillesse fort agitée un règne glorieux, avait atteint sa treizième année; les évêques et les seigneurs s'assemblèrent pour lui choisir une épouse et jetèrent les yeux sur Eléonore ou Léonore de Castille. Raimond de Moncada, grand sénéchal, Guillaume Coronel et Guillaume de Cervera furent ensuite envoyés en ambassade vers Bérengère et son fils, le roi Ferdinand, et demandèrent la main de l'infante pour leur souverain. La demande fut agréée et le mariage fixé à l'année suivante.

Le roi Jacques a laissé des mémoires où il énumère complaisamment toutes les actions de son règne et où surtout pas un détail n'est oublié sur cette période de sa vie. Il nous raconte comme quoi, le jour arrêté étant arrivé, la reine Bérengère, le roi Ferdinand, son fils, sa femme, la reine Béatrix, et les premiers seigneurs de Castille accompagnèrent l'infante jusqu'à Agréda, où il était allé lui-même, suivi de la noblesse de Saragosse. D'Agrada, où eurent lieu l'entrevue et les fiançailles, les jeunes époux se rendirent à Tarragone, où, le 7 février, ils reçurent la bénédiction nuptiale; « mais, ajoute-t-il, la consommation du mariage fut différée d'un an, parce que j'étais trop jeune. »

Dix années après, en 1229, lorsqu'il avait vingt-deux ans et déjà un enfant de son mariage avec Eléonore, le roi Jacques s'aperçut qu'il était parent, au quatrième degré, de sa femme; il eut des scrupules religieux et en fit part à Jean, évêque de Sainte-Sabine et légat du pape Grégoire IX dans les royaumes d'Espagne. Jean assembla aussitôt un concile, composé des évêques de Castille et d'Aragon, et le concile qui se tint à Tarragone, au mois d'avril 1229, déclara que, selon les canons, le mariage du roi était nul, et en prononça la cassation.

La pauvre reine sacrifiée se soumit, et, emmenant avec elle son fils, elle alla vivre à la cour de son neveu, le roi Ferdinand.

ÉLÉONORE DE PORTUGAL, princesse de Danemark, morte en 1231. Elle était fille d'Alphonse II de Portugal, et épousa, en 1229, le prince Waldemar, héritier présomptif de la couronne de Danemark, qui fut tué à la chasse. La douleur d'Eléonore fut si vive qu'elle la conduisit peu après au tombeau. — ÉLÉONORE DE PORTUGAL, reine d'Aragon, morte en 1348, était fille d'Alphonse IV. Elle épousa Pierre IV, roi d'Aragon en 1347, et mourut l'année suivante. — ÉLÉONORE DE PORTUGAL, impératrice d'Allemagne, née en 1434, morte en 1467, était fille du roi Edouard. Elle épousa, en 1452, Frédéric III, duc d'Autriche, qui devint empereur. Elle donna le jour à Maximilien Ier. — ÉLÉONORE DE PORTUGAL, reine de Portugal, vivait vers 1490. Son père, don Ferdinand, duc de Viseu, la donna en mariage, en 1470, à son cousin João II, infant et plus tard roi de Portugal.

ÉLÉONORE DE CASTILLE, reine d'Angleterre, morte en 1290. Elle était fille de Ferdinand III, roi de Castille, et épousa, en 1254, le prince de Galles, depuis roi d'Angleterre sous le nom d'Edouard Ier. En 1268, elle accompagna son époux à la croisade, vit, à Saint-Jean-d'Acre, Edouard frappé par le poignard d'un assassin (1271), et, soupçonnant que l'arme était empoisonnée, elle se mit à sucer la plaie. Pendant qu'on pansait la blessure de son mari, elle accoucha d'une fille qui fut appelée Jeanne d'Acre. Edouard ayant échappé à la mort, les deux époux revinrent en Europe, où Eléonore hérita, en 1279, du comté de Ponthieu, du chef de sa mère, Jeanne de Ponthieu. Quelque temps après, elle vint avec son mari à Amiens pour rendre hommage à Philippe le Hardi, roi de France, et prendre possession de son héritage; mais elle dut renoncer à ses prétentions sur Montreuil-sur-Mer, qui fut réuni aux domaines du roi de France en 1286.

ÉLÉONORE DE PROVENCE, reine d'Angleterre, morte en 1291. Elle était fille de Raimond Bérenger IV, comte de Provence, et épousa, en 1236, Henri III, roi d'Angleterre. Les Provençaux qu'elle avait attirés à la cour de son époux irritèrent les barons anglais par les faveurs dont le roi les combla; une révolte s'ensuivit, pendant laquelle le roi et son fils furent faits prisonniers (1264). La reine se vit contrainte de s'enfuir en France; mais elle revint en Angleterre en 1267, et six ans après, le roi son époux étant mort, elle se retira dans un couvent. Quelques historiens ecclésiastiques ont fait d'elle une sainte.

ÉLÉONORE D'ANJOU, reine de Sicile, morte à Catane en 1343. Elle était fille de Charles II, roi de Naples et de Sicile. Bien que fiancée à Philippe de Toussi, amiral de Naples, Eléonore épousa, en 1302, Frédéric II d'Aragon, roi de Sicile, dont elle eut quatre fils et quatre filles. Après la mort de son époux (1337), elle entra dans un couvent de l'ordre de Saint-François.

ÉLÉONORE D'ARBORÉE, princesse sarde, morte en 1403. Elle était fille de Mariano IV, juge d'Arborée. Son frère Ugo IV fut massacré dans une insurrection après quelques mois de règne, et les seigneurs la proclamèrent elle-même juge d'Aruorée en 1381. Eléonore gouverna le pays avec habileté, et son nom est resté légendaire dans l'île. En 1395, elle publia un code connu sous le nom de *Carta de Logu* (charte du pays), qui devint, en 1421, à la demande des cortès espagnoles, le code général du royaume. Il était si bien approprié aux besoins du pays, que, grâce à la constance des mœurs et à l'immobilité des idées dans l'île, il est resté, sinon intact, au moins debout pendant quatre cents ans, sous le gouvernement espagnol et sous le gouvernement piémontais. Maneli a publié ce code en italien sous le titre suivant : *Le costituzioni di Eleonora, giudicessa d'Arborea, intitolate* Carta de Logu, *colla traduzione letterale della sarda nell' italiana favella* (Rome, 1805, in-fol.).

ÉLÉONORE TELLEZ DE MENDEZ, reine de Portugal, née vers le milieu du XIVe siècle, morte à Tordesillas en 1405. Fille de Martin Tellez, femme d'un simple gentilhomme, Laurent d'Acugna, elle devint reine de par les charmes de sa beauté, les séductions de son esprit et le caprice de Ferdinand Ier, fils de don Pedro et de la malheureuse et poétique Inès de Castro. Quelques historiens ont dit que le roi de Portugal l'acheta à son mari; d'autres qu'il la lui enleva. Quoi qu'il en soit, Ferdinand fit rompre le premier mariage de sa maîtresse et l'épousa en 1371, malgré le mécontentement de son peuple, dont il eut même à réprimer un soulèvement.

Objet de la haine des Portugais, la nouvelle reine se rendit de plus en plus odieuse par ses amours adultères, ses cabales, ses crimes, et, à la mort du roi (1383), un soulèvement lui arracha la régence. Avec Ferdinand s'éteignait la descendance légitime des rois de Portugal issus de Henriquez. Une fille cependant, nommée Béatrix, était née du mariage d'Eléonore et de Ferdinand, et celui-ci, voulant faire succéder à la couronne cette princesse, l'avait mariée, à l'âge de onze ans, à don Juan, roi de Castille; mais toutes ces espérances d'avenir furent déjouées par sa mort, advenue subitement peu de temps après le mariage de sa fille, par l'aversion que les Portugais avaient pour les Castillans, et surtout par la haine qu'Eléonore s'était attirée par ses désordres. Juan, frère naturel de Ferdinand et grand maître de l'ordre d'Avis, se mit à la tête du soulèvement; de sa propre main il poignarda Jean Fernandez d'Andayero, favori de la reine, puis il fit chasser du palais Eléonore, qui se réfugia à Santarem, appelant à son aide son gendre, le roi de Castille. Celui-ci alla mettre le siége devant Lisbonne, mais il fut défait par don Juan, auquel les états de Portugal, assemblés bientôt après à Coïmbre, donnèrent le trône. L'époux de Béatrix prit alors sa belle-mère en haine, et la fit conduire au monastère de Tordesillas. C'est là, derrière les grilles et les hautes murailles, gardée à vue, prisonnière, qu'Eléonore finit ses jours en 1405, vingt-deux années après la révolution qui lui avait arraché la régence.

ÉLÉONORE DE CASTILLE, reine de Navarre et fille de Henri II dit le Magnifique, roi de Castille, née vers 1350, morte à Pampelune en 1416. Elle fut mariée en 1375 à Charles III, roi de Navarre. Belle, instruite, spirituelle, elle joignit malheureusement à ces qualités une humeur inquiète et turbulente, un esprit léger, amoureux d'aventures. Ces défauts amenèrent bientôt une séparation entre elle et son époux (1383). Retirée en Castille, auprès de son neveu Henri III, mais non guérie d'un caractère toujours porté à faire du bruit, elle excita des séditions contre le roi, son hôte et son parent. Obligée de se réfugier dans le château de Roa, elle y fut assiégée et faite prisonnière par Henri III, qui la renvoya à son époux (1395). Celui-ci lui pardonna avec générosité, la reçut en épouse et en reine, et lui confia même le gouvernement de la Navarre pendant un voyage qu'il fit à la cour de France. A partir de ce moment jusqu'à sa mort, elle vécut tranquille auprès de Charles III, dont elle eut huit enfants.

ÉLÉONORE DE BEAUFORT, vicomtesse de Turenne, fille de Guillaume-Roger III, comte de Beaufort et vicomte de Turenne, morte à Pouilly-le-Château (Beaujolais) en 1420. Elle épousa Edouard, sire de Beaujeu, qui mourut en 1400. En 1417, elle s'empara des comtés de Beaufort et d'Alais et des autres biens que sa nièce Antoinette avait légués à son mari, Jean Boucicaut II, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt (1415). N'ayant point eu d'enfants, elle légua par son testament les vicomtés de Turenne, de Valence et ses possessions d'Auvergne à son cousin Amadieu de Beaufort.

ÉLÉONORE D'ARAGON, reine de Portugal, morte à Tolède en 1445. Son père, Ferdinand d'Aragon, dit le Juste, lui fit épouser, en 1428, Edouard, infant de Portugal, qui devint roi en 1433, et mourut cinq ans après, laissant à Eléonore la régence et la tutelle du jeune Alphonse V. Dépouillée par les états du royaume du titre de régente, elle n'en continua pas moins à gouverner; mais, à la suite d'une insurrection populaire, elle dut abandonner le pouvoir à l'infant don Pèdre, duc de Coïmbre, nommé régent; elle se retira alors sur les terres du prieur de Crato, d'où elle fomenta des mouvements insurrectionnels dans le Portugal, puis passa en Castille pour demander au roi Jean II de la rétablir dans ses fonctions de régente. Jean venait d'entamer des négociations avec don Pèdre lorsque Eléonore mourut subitement.

ÉLÉONORE D'ARAGON, reine de Navarre et d'Aragon, fille de Juan II, roi d'Aragon, et de Blanche, reine de Navarre, morte à Tudela en 1479. Elle épousa, en 1436, Gaston IV, comte de Foix. Sur les sollicitations pressantes d'Eléonore et de Gaston, Juan II consentit à déshériter don Carlos et Blanche, les aînés d'Eléonore, à désigner celle-ci pour lui succéder et à lui livrer immédiatement l'héritage de leur mère. Don Carlos prit les armes; mais il fut battu, puis empoisonné, par l'ordre de son père, à ce qu'on assure. Sa sœur Blanche fut jetée en prison, et y mourut bientôt après, probablement aussi de mort violente. Quant à Eléonore, elle ne jouit pas longtemps du fruit de ses crimes, car elle ne survécut qu'un mois à son père.

ÉLÉONORE D'AUTRICHE, reine de Portugal, puis de France, fille de Philippe Ier et de Jeanne de Castille, sœur aînée de Charles-Quint, née à Louvain en 1498, morte en 1558 à Talavera, près de Badajoz. Elevée à la cour de son frère, elle fut mariée, en 1519, au roi de Portugal, Manoel ou Emmanuel le Fortuné. Deux années après elle était veuve. Il fut alors question de son mariage avec le connétable de Bourbon; mais la victoire de Paris changea les projets de l'empereur, et le traité de Cambrai, dit *Paix des dames*, stipula le mariage d'Eléonore avec François Ier.

Le mariage fut célébré à l'abbaye de Capsieux, entre Bordeaux et Bayonne, le 4 juillet 1530. Tous les historiens s'accordent à dire qu'Eléonore était bonne et douce, et qu'elle ne se laissa éblouir ni par la position où la fortune de son frère l'avait placée, ni par les plaisirs bruyants de la cour de François Ier. Michelet, s'il n'en fait pas au physique un très-gracieux portrait, l'appelle « la bonne reine Léonore » chaque fois qu'il parle d'elle; les poëtes de son temps chantent et célèbrent à l'envi ses qualités de cœur; Bèze, admirant le soin avec lequel elle s'efforce de maintenir la paix entre son frère et son époux, lui adresse même une petite pièce latine qu'on a traduite ainsi en français :

> D'Hélène on chanta les attraits :
> Auguste Eléonore vous n'êtes pas moins belle,
> Mais bien plus estimable qu'elle :
> Elle causa la guerre, et vous donnez la paix.

François Ier, qui, un instant, s'était laissé gagner par la candeur et les grâces d'Eléonore, la délaissa bientôt pour les maîtresses que sa trop habile et complaisante mère jetait sans cesse sur ses pas, pour la triste Châteaubriant, pour la blanche Anne de Pisseleu, pour cent autres beautés agréables et faciles qui peuplaient Blois et Chambord.

Eléonore d'Autriche se fit, au milieu de la cour, une espèce de retraite et vint se retirer dans son oratoire, priant, méditant sur quelque passage de la Bible. La sainteté de sa vie ne l'a pas mise, cependant, à l'abri des calomnies de certains historiens, qui ont fait du connétable de Montmorency son amant heureux. Nous signalons cette assertion odieuse sans prendre autrement souci de la réfuter.

Eléonore n'eut pas d'enfant de François Ier, et à la mort de celui-ci, en 1547, elle quitta la cour de France, ne voulant pas y vivre auprès de l'altière Diane, comme la reine Catherine. Elle se retira d'abord dans les Pays-Bas, auprès de l'empereur, puis en Espagne, en 1556.

ÉLÉONORE D'AUTRICHE, duchesse de Mantoue, née en 1534, morte en 1594. Elle était fille de l'empereur Ferdinand Ier, et épousa, en 1561, Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat. Les historiens ont fait l'éloge de la piété et de la douceur de cette princesse. Elle eut de son mari deux filles et un fils, Vincent, qui succéda à son père.

ÉLÉONORE DE GONZAGUE, duchesse d'Urbin. V. GONZAGUE.

ÉLÉONORE DE GUZMAN, favorite du roi de Castille Alphonse XI. V. GUZMAN.

ÉLÉONORE DE SUÈDE et **DE DANEMARK**, reines de Suède. V. ULRIQUE-ÉLÉONORE.

ÉLÉONTE, ville de l'ancienne Chersonèse de Thrace, au S. de Sestos, sur l'Hellespont, ancienne colonie d'Athènes où Miltiade s'embarqua lors de son expédition contre Lemnos, et dont le nom est souvent cité dans la guerre du Péloponèse et dans les harangues de Démosthène contre Philippe. C'est à Eléonte qu'Alexandre le Grand s'embarqua pour la Troade. Près de l'emplacement de l'ancienne colonie grecque s'élève de nos jours une fortification grossière, à larges embrasures, nommée Eski-Hissarlik, qui couronne la crête de la falaise et qui est une dépendance du château d'Europe (Kelid-ul-Bahar).

ÉLÉOPHAGE ou **ÉLÆOPHAGE** adj. (é-lé-o-fa-je — du gr. *elaia*, olive; *phagô*, je mange). Qui mange des olives, qui s'en nourrit : *Les Provençaux sont* ÉLÉOPHAGES. (Complém. de l'Acad.)

ÉLÉOPTÈNE ou **ÉLÆOPTÈNE** s. m. (é-lé-o-ptè-ne — du gr. *elaion*, huile). Chim. Principe immédiat, liquide, volatil, qu'on trouve mélangé au stéréoptène.

ÉLÉOSACCHARUM ou **ÉLÆOSACCHARUM** s. m. (é-lé-o-sa-ka-romm — du gr. *elaion*, huile, et de l'ar. *sacchar*, sucre). Pharm. Médicament que l'on préparait autrefois en triturant dans un mortier du sucre et une essenee quelconque, ou en frottant un morceau de sucre sur l'écorce fraîche d'un citron ou d'une orange.

ÉLÉOSÉLIN ou **ÉLÆOSÉLIN** s. m. (é-lé-o-sé-lain — du gr. *elaia*, olivier; *selinon*, persil). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères et de la tribu des daucinées, comprenant deux espèces, qui croissent, l'une au pourtour du bassin méditerranéen, l'autre au Mexique. ‖ On dit aussi ÉLÉOSÉLINE ou ÉLÆOSÉLINE s. f. et ÉLÉOSÉLINON ou ÉLÆOSÉLINON.

ÉLÉOSÉLINÉ ou **ÉLÆOSÉLINÉ, ÉE** adj. (é-lé-o-sé-li-né). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre éléosélin.

— s. f. pl. Section de la tribu des daucinées, dans la famille des ombellifères, ayant pour type le genre éléosélin.

ÉLÉOSPONDE ou **ÉLÆOSPONDE** s. f. (é-lé-o-spon-de — du gr. *elaion*, huile; *spondê*, libation). Antiq. gr. Libation d'huile en l'honneur d'un dieu, et particulièrement en l'honneur de Pluton.

ÉLÉOTHÈSE s. m. (é-lé-o-tè-ze — lat. *elæothesis;* du gr. *elaion*, huile, et *tithêmi*, je place). Antiq. Domestique ou esclave qui frottait d'huile le corps des baigneurs.

ÉLÉOTHÉSION ou **ÉLÆOTHÉSION** s. m. (é-lé-o-té-zi-on — du gr. *elaion*, huile; *tithêmi*, je place). Antiq. gr. et rom. Lieu où l'on se frottait le corps d'huile ou de parfums dans les palestres et les bains publics.

ÉLÉOTHREPTE s. m. (é-lé-o-trè-pte — du gr. *elaia*, olivier; *trephô*, je nourris). Ornith. Nom d'une espèce d'engoulevent.

ÉLÉOTRIS s. m. (é-lé-o-triss — nom grec d'un poisson). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, voisin des gobies, comprenant une vingtaine d'espèces, qui habitent pour la plupart les eaux douces de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, et dont on trouve une espèce sur les côtes de la Méditerranée. ‖ On dit aussi ÉLÉOTRE.

— **Encycl.** Les *éléotris* sont des poissons acanthoptérygiens, très-voisins des gobies, dont ils diffèrent par leur tête obtuse, un peu déprimée, leurs yeux écartés, leur membrane branchiale à six rayons et leurs nageoires ventrales distinctes. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, qui vivent pour la plupart dans les eaux douces, près des côtes et dans la vase. La plus remarquable est l'*éléotris* dormeur, poisson d'assez grande taille, à joues renflées et à nageoires tachetées de noir. Il est assez commun aux Antilles, et on le trouve presque toujours en repos près des écores, où on le prend à la truble et à l'épervier. On mange et on sale sa chair, bien qu'elle ne soit pas très-estimée. On trouve aussi des *éléotris* dans la Méditerranée, au Sénégal, aux Indes et jusqu'en Chine.

ÉLÉOUTES, nom donné par les Chinois aux habitants de la Dzoungarie. V. ce mot.

ÉLÉPHANT s. m. (é-lé-fan — du gr. *elephas*, même sens. Pour plus de détails, v. l'article encycl.). Mamm. Genre de pachydermes à trompe, qui comprend les plus grands mammifères terrestres actuellement vivants : *On exposait anciennement les personnes coupables aux* ÉLÉPHANTS, *qui les écrasaient.* (Vaugelas.) *Les vrais philosophes font comme les* ÉLÉPHANTS, *qui, en marchant, ne posent jamais le second pied à terre, que le premier n'y soit bien affermi.* (Fonten.) *L'*ÉLÉPHANT *approche de l'homme par l'intelligence, autant que la matière peut approcher de l'esprit.* (Buff.) *L'*ÉLÉPHANT *aime la société de ses semblables.* (Buff.) *Jamais l'*ÉLÉPHANT *ne fait abus de ses armes et de sa force.* (Buff.) *Un charge de quatre à cinq milliers n'est pas trop forte pour un grand* ÉLÉPHANT. (Bonnet.) *Le mastodonte avait, à peu de chose près, la taille et la forme de notre* ÉLÉPHANT *actuel.* (L. Figuier.) *Ceylan est la seule île où se rencontrent des* ÉLÉPHANTS. (A. Maury.)

> Nous ne nous prisons pas, tout petits que nous [sommes,
> D'un grain moins que les *éléphants*.
> LA FONTAINE.

> Qu'importe à ceux du firmament
> Qu'on soit mouche ou bien *éléphant*?
> LA FONTAINE.

> L'admirable *éléphant*, dont le colosse énorme
> Cache un esprit si fin dans sa masse difforme,
> Que, pour son rare instinct, dans un corps si grossier,
> Presque pour ses vertus, adore un peuple entier
> *L'éléphant*, en un mot, qui sait si bien connaître
> L'injure, le bienfait, ses tyrans et son maître.
> DELILLE.

‖ *Eléphant blanc*, Variété albine d'éléphant, qui doit sa couleur à une espèce de lèpre : *On respecte à Siam les* ÉLÉPHANTS BLANCS *comme les mânes des empereurs.* (Buff.) ‖ *Eléphant mammouth.* V. MAMMOUTH. ‖ *Eléphant de mer*, Nom vulgaire du morse et du phoque à trompe.

— Par ext. Animal relativement très-grand : *L'autruche est l'*ÉLÉPHANT *des oiseaux.* (Buff.)

— Par anal. Objet qui a des dimensions gigantesques : *La basse, cet* ÉLÉPHANT, *ce mammouth des instruments à cordes.* (Th. Gaut.) ‖ Personne grosse, lourde et mal faite : *C'est un* ÉLÉPHANT, *un vrai* ÉLÉPHANT.

— Loc. prov. *Faire d'une mouche un éléphant*, Donner de l'importance à une chose qui n'en a pas.

— Numism. Figure que l'on représentait sur les médailles des Césars, d'abord par allusion au mot *kaisar*, qui signifiait *éléphant* en langue punique, et, plus tard, à cause de la victoire que César remporta sur Juba. ‖ Figure qui, sur les médailles des empereurs, fait allusion aux éléphants qui avaient paru dans le cirque. ‖ Type des médailles d'Apamée. ‖ Figure qui, sur une médaille de l'empereur Philippe, indique l'éternité, à cause de la longévité de l'éléphant.

— Archéol. Petit cor d'ivoire, plus ordinairement appelé OLIFANT.

— Art milit. anc. *Eléphants de guerre*, Eléphants dont certains peuples anciens se servaient comme de montures dans les combats.

— Comm. Sorte de papier.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un centrisque, appelé aussi BÉCASSE.

— **Encycl.** Linguist. *Eléphant* vient directement du grec *elephas, elephantos*. Mais l'origine de ce mot est très-obscure, et, pour l'étudier, nous prendrons pour guide un remarquable article qui a paru dans le *Journal asiatique*, en 1843. Cet article est signé du nom de M. Ad. Pictet, qui, plus tard, a publié de belles études sur les *Origines indo-européennes*. Le nom grec a passé dans toutes les langues européennes, mais, chose singulière, il ne se retrouve, du moins ostensiblement, dans aucun des idiômes de l'Orient. Comme l'attention des linguistes s'est portée naturellement sur ce nom avant tous les autres, les efforts tentés pour le rattacher soit aux langues sémitiques, soit au sanscrit, ont été très-nombreux, mais suivis, il faut le dire, de bien peu de succès. Et cependant, puisque ce mot n'est pas grec, puisqu'il est venu sûrement de l'Orient avec l'ivoire, auquel il s'appliquait déjà du temps d'Homère, il est impossible qu'en cherchant bien, on ne retrouve quelques traces de son origine. Rappelons d'abord brièvement les étymologies diverses proposées jusqu'à ce jour par les autorités les plus graves.

Le savant Bochart, dans son *Hiérozoïcon*, cite, comme déjà proposée de son temps, l'étymologie qui rattache *elephas* au nom sémitique de l'animal *fil*, sur lequel nous reviendrons plus tard. En le faisant précéder de l'article arabe, *alfil*, on lui donne en effet une analogie lointaine avec *eleph;* mais outre que la ressemblance est bien imparfaite, elle laisse de côté la moitié du mot, le *anto* des cas obliques, qui cependant ne peut pas avoir été ajouté gratuitement par les Grecs. Pourquoi ceux-ci n'auraient-ils pas dit *alphilos* ou *elphilos*, nom harmonieux et dans lequel on aurait pu chercher un sens indigène, ce qui décide bien souvent de l'adoption d'un mot étranger. Cette première étymologie, que, du reste, personne ne défend plus, n'est pas même acceptée par Bochart, qui en propose une autre plus spécieuse. C'est le nom hébreu du bœuf *eleph*, qui lui semble avoir passé à l'éléphant. Nous avons ici, il est vrai, identité de son pour les deux premières syllabes, mais la terminaison *anto* reste également inexpliquée. Bien que le bœuf ne ressemble guère à l'éléphant, l'exemple des Romains, qui donnèrent à ce dernier le nom de *luca bos*, parce qu'ils l'avaient vu pour la première fois dans la Lucanie, avec l'armée de Pyrrhus, prouve la possibilité de cette substitution chez les peuples sémitiques. Mais alors ne pourrait-on pas s'étonner de n'en trouver aucune trace dans les langues de ces peuples? Or, non-seulement elles n'offrent rien de semblable, mais le mot *eleph*, comme nom du bœuf, est même isolé dans l'hébreu, bien que sa racine *alaph* (il s'est accoutumé), se retrouve dans l'arabe *âlifâ*, dont les dérivés, toutefois, *âlif*, *ilf*, *ulfat*, ne signifient que compagnon, associé, amitié, etc.

Ces objections, qui ne semblent pas sans valeur, n'ont pas empêché le savant et ingénieux Pott de reprendre, pour son compte, l'explication de Bochart, en cherchant à la compléter en ce qui concerne sa terminaison. Dans ses *Recherches étymologiques* et dans le *Journal de Zossen*, il a essayé de rendre compte du *anto* final, par l'adjonction au mot *eleph* de *hindi*, indien. Il obtient ainsi *eleph hindi*, bœuf indien. Le changement un peu anormal de *hindi* en *anto* ne l'arrête pas, parce qu'il l'appuie de l'exemple d'un nom d'arbre, le tamarin, en arabe *tamar hindi*, dattier in-